Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212200604-20260211-GAZLCBC-DE

Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de MUR DE BRETAGNE
Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE GAUSSON

DES DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPA
EXTRAIT DU REGIST

Date de convocation : 26/01/26
Date d'affichage : 26/01/26
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt six, le 11 Février, à 20 H le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Arlette MICHEL, Maire.

Etaient présents : Arlette MICHEL, Maire,
BEUREL P, KEROMEST J., GROSSET C, Adjoints, CARRO .M, DIBOU J, DUPONT H, LE GUELVOULT M, MERCIER E, TANGUY P, RENAULT R

Absents excusés : PRAT M, PETIT. L
Absent non excusé : RAULT H
Secrétaire : Julien KEROMEST

Objet :MARCHÉ PUBLIC – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE DE FOURNITURE, LIVRAISON DE GAZ PROPANE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

VU le C.G.C.T ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 a L.2113-8 relatif au groupement de commandes ;

VU le PV du 25 mai 2020, portant élection du Maire ;

Par choix de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le marché de fourniture de gaz propane et maintenance des installations.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et Loudéac communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.
- Loudéac communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement ; procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats et signera puis notifiera le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement des factures.
- La commission d'appel d'offres sera celle de Loudéac communauté Bretagne Centre.

Ainsi,

Le conseil municipal décide

1. De valider l'adhésion au groupement de commandes de fourniture et livraison de gaz propane et de la maintenance des installations des cuves,
2. D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive que toutes les pièces afférentes, et, à engager toute démarche visant la réalisation du marché public.

Fait les jour, mois et an susdits

POUR COPIE CONFORME,

Mme MICHEL Arlette, Maire,

MAIRIE DE GAU
(Côtes-d'Armo